

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° ARR302022

Le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Vu les travaux de terrassement pour création d'un branchement EU par la SAS POTAIN TP Tech Izarbel 2 allée Théodore Monod 64210 BIDART

ARRETE

Article 1 :

La circulation de tout véhicule sera interdite, sauf riverains, rue du Vignoble du numéro 519 au numéro 660 du 29 Août au 12 Septembre 2022.

Article 2 :

Une signalisation sera mise en place par la SAS Potain.

Article 4 :

Monsieur le Maire sera chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise a :

- * la SAS POTAIN
- * Gendarmerie de VILLEREST (Loire)

Fait à Villemontais, le 28 Juillet 2022

Le Maire,

Sébastien LASSAIGNE

